

Section N°

Comptabilité

Subdivision N°

DIVERS

Titre du dossier *132 Évaluation des dépenses*

de reconstruction en identique

Année 1945 Nos 1791

Année 1946 Nos 3991

Année 1948 Nos 615

Année 19 Nos

Nos des Pièces	DATES des Pièces	EXPÉDITEUR	ANALYSE SOMMAIRE	DESTINATAIRE	Nombre d'Annexes	OBSERVATIONS
<i>1945</i>						
1	19/7	Porchy		Guillaume		d
2	26/7	Guillaume		Porchy	1	d
3	2/8	Porchy		Guillaume		d
4	14/8	Guillaume		Porchy	1	d
5	4/10	Sigüin		d ^e		d
6	29/11	Gonou		I.V	1	d
5 bis	21/11	Porchy		Guillaume		d
7						
9	28/12	Gonou		2-3-4 ^e aut ^s		d
<i>1946</i>						
10	4/9	Conférence des I.V N° 1290				d
<i>1948</i>						
11	15/10	Adieu		3 ^e aut	1	d

20/W 58154 (1000 ex. 5-43) 91167 S.C.F.R. Paris. Imp. 3/1957.

Service Central des
INSTALLATIONS FIXES
et de la CONSTRUCTION

AV. 51

19 JUIL 1945

S.N.C.F. - VI - Nord	
20 JUIL 1945	
G	
N° 1791	1

Reconstruction

- Etude de nouvelles conditions d'imputation des dépenses
- Evaluation des dépenses de reconstruction en identique

Comptabilité
Duvis
de reconstruction en identique
des dépenses.

Monsieur le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments
de la Région du NORD

Ve. g1700.5
3

Afin de permettre à la Commission chargée d'étudier la question soulevée par l'Administration supérieure, au sujet des imputations de dépenses des projets de reconstruction qui lui sont soumis, j'ai fait demander téléphoniquement à vos services (M. VIGIER), en dernier lieu, les 5 et 17 Juillet, de me faire parvenir le plus rapidement possible, pour examiner les conditions de financement que nous pourrions proposer, l'estimation de la reconstruction en identique des gares et dépôts pour lesquelles un projet a déjà été soumis à l'approbation ministérielle, savoir :

Aulnoye gare, Hazebrouck, Busigny, Hirson, Longueau-dépôt, Abbeville, Valenciennes, La Plaine dépôt.

Mon Service a souligné téléphoniquement à votre Représentant, l'urgence qu'il y avait à me fournir ces estimations.

A Je vous le confirme, et vous prie de m'indiquer par retour du courrier à quelles dates vous pensez m'adresser la liasse et la dernière de ces estimations, car il doit être bien entendu que vous devez me les faire parvenir au fur et à mesure de leur achèvement.

Pour le Directeur du Service,
Le Directeur Adjoint

19 JUIL 1945

- M. Demans
- M. Gouon P
- M. Vigier
- M. B...
- M. ...

2

M. Poullet
 M. Perroux
 20/7

me remettre pour A

Repondu
le 26-7-45

Pour Busigny, Hirson, Abbeville, Valenciennes, La Plaine, etc. au début du service prochain & vers le début d'août pour bruits faux
21-7-45

Handwritten initials and marks at the bottom of the page.

V. Le 9/300.5
VENN
Reconstruction.

D. a m Comits. (L'arbo
C...
MINUTE

le 29/10/45
26 JUL 1945

● Etude de nouvelles conditions de...
● Evaluation de l'honneur le Directeur des...
● des dépenses, Comptabilité...
● de reconstruction...
● en, dentique...
● Evaluation des dépenses de reconstruction en...
● M. Annonce
Par

TRAVAUX
ce Central
30 juillet 1945
N 1791
2

Je vous informe par votre lettre du 19
juillet 1945, vous m'avez demandé de
vous indiquer les dates auxquelles pourraient
vous être fournies les estimations de
la reconstruction en identique des...
frais et depots pour lesquels un projet
a déjà été soumis à l'approbation
ministérielle.

J'ai l'honneur de vous informer que
l'établissement de ces estimations
est en cours dans ^{mes} diverses subdivisions
d'étude, mais je ne peux pas en
raison du nombre important d'affaires
insultes
dont actuellement à l'exécution, je
ne pense pas pouvoir vous fournir
la 1^{re} et 2^e estimations avant le
20 août, et la dernière vers fin
septembre -

Handwritten signature and initials

23.2
Remarque à m Comits

DUPLICATA
DE LA
MINUTE

H. L. 25/7/45

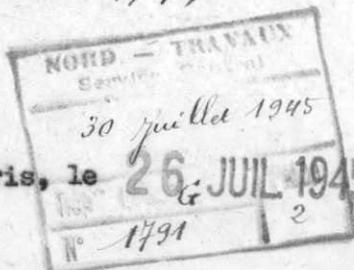
VR: Ve 9I 300-5
3

VB/N dv

Reconstruction

Etude de nouvelles
conditions d'impu-
tation des dépenses

Evaluation des dé-
penses de Reconstruc-
tion en identique



Le Chef du Service de la Voie
et des Bâtiments

à Monsieur le Directeur du Service
Central des Installations Fixes et
de la Construction,

Par lettre du 19 juillet 1945, vous
m'avez demandé de vous indiquer les dates auxquelles
pourront vous être fournies les estimations de
la reconstruction en identique des gares et dépôts
pour lesquels un projet a déjà été soumis à l'ap-
probation ministérielle.

J'ai l'honneur de vous informer que
l'établissement de ces estimations est en cours
dans mes diverses subdivisions d'études, mais en
raison du nombre important d'affaires urgentes
actuellement à l'examen, je ne pense pas pouvoir
vous fournir la liasse de ces estimations avant le
20 août et la dernière vers fin septembre.

Signé: GUILLAUME

S.N.C.F.

Comptabilité
57

SERVICE CENTRAL DES
INSTALLATIONS FIXES
ET DE LA CONSTRUCTION

Reconstruction

Etude de nouvelles
conditions d'imputation
des dépenses.

Evaluation des dépenses
de reconstruction en
identique.

Veg 91 300-5

2 AOÛT 1945

M. Demans

M. Vigier
de Pontis

M. Gour

NOUVEAU	1 AOÛT 1945
N° 1491	3.

Monsieur le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments
de la Région du Nord.

Comptabilité
Direct.
Evaluation des dépenses de reconstruction en
identique

Par lettre du 26 Juillet, vous m'avez
fait connaître que vous ne pensez pouvoir
fournir les estimations de reconstruction "en
identique" que je vous avais demandées de me
fournir le plus rapidement possible, qu'à des
dates échelonnées entre le 20 août et la fin
de septembre.

Ces délais sont beaucoup trop longs
d'autant plus que l'exactitude de ces
estimations qui ne servait qu'à des études
n'est pas la même que celle des documents
comptables.

Je n'ignore d'ailleurs pas le nombre
important d'affaires urgentes actuellement à
l'examen dans vos divers services d'études,
mais j'estime qu'il convient de donner la
priorité à l'établissement des estimations en
cause.

Je vous demande donc de donner les
instructions nécessaires pour que toutes ces
estimations soient établies dans le délai le
plus bref et de m'indiquer rapidement les
nouvelles dates limites de ce délai.

Pour le Directeur du Service,

Le Directeur Adjoint

le 27/08/45
ci joint : lettre à M. Pichet
3.8.45

Le Directeur Adjoint
[Signature]

2 Devises à M. Boitard 1 m. Parlebas - M. Ferronnet

Paris, le 14 AOUT 1945
J. Sézary

Minute
Comptabilité
Divers

Hle 9/8/45

VR : Reg 91. 300 - 5
- VB/M. de

Evaluation des dépenses de reconstruction
en identique

Reconstruction

Monsieur le Directeur du
Service Central des I. F. et
de la Construction.

Stamp: 14 AOUT 1945, N° 1491, Pièce 4

Evaluation des dépenses
de reconstruction en
identique

Annexe

Par lettre du 1^{er} août 1945,

vous m'avez demandé de donner les
instructions nécessaires pour que les
estimations de reconstruction en identique
des projets déjà soumis à l'approb. min^{elle}
soient établies dans le délai le plus bref,
et de vous indiquer les nouvelles dates
limites de ce délai.

J'ai l'honneur de vous faire
connaître que, suivant votre désir, j'ai
fait donner la priorité à l'établissement
des estimations dont il s'agit, ^{mais il}
~~ne me sera pas possible de fournir la~~
~~estimation avant le 20 août, et 15 septembre.~~
~~vous fournirai à des dates et données~~

Par contre, la date estimée pourra être
ramenée du 30 au 15 septembre

W Lg 6.3
my Tg

Signature

27 AOUT 1945

2 décalques à M. POINTIN (M. PARLEBAS, M. PERROUSSET)

Ff le 9/8/45

Paris, le 14 AOÛT 1945

DUPLICATE
de la
minutes

ANNEXE

J. Clézou

NORD - TRAVAUX	
128 AOÛT 1945	
N° 1701	Pièce ✓

VR : Veg 91 300-5

VB/N dv

Reconstruction

Evaluation des dépenses
de reconstruction en
identique

Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments

à Monsieur le Directeur
du Service Central des Installations Fixes
et de la Construction

Par lettre du 1^{er} août 1945, vous m'avez demandé de donner les instructions nécessaires pour que les estimations de reconstruction en identique des projets déjà soumis à l'approbation ministérielle soient établies dans le délai le plus bref, et de vous indiquer les nouvelles dates limites de ce délai.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant votre désir, j'ai fait donner la priorité à l'établissement des estimations dont il s'agit, mais il ne me sera pas possible de vous fournir la première estimation avant le 20 août, date primitivement prévue.

Par contre, la date extrême pourra être ramenée du 30 août au 15 septembre 1945.

Signé : GUILLAUME

Minute
 S. N. Bouffabrais
 S. N. Pireis
 Évaluation des dépenses
 de reconstruction en identique

Paris, le 1^{er} octobre 1945

- 3 OCT 1945
 N° 1791 5

Estimations des travaux de reconstruction en identique (1)

I - Fournies au service V :

BUSIGNY, ABHEVILLE, MIRSON, LA PLAINE-DEPOT, LONGUEAU dépôt et magasin aux hydrocarbures, HAZEBROUCK, AULNOYE gare et atelier, VALENCIENNES (à la signature).

II - Ce nous avons à fournir actuellement au service V :

St-POL, BEAUVAIS, LILLE-DELIVRANCE, CREIL-PETIT THERAIN.

(1) Le service V nous a demandé de lui fournir ces estimations, au fur et à mesure, pour les projets déjà présentés au Ministre ou qui vont l'être incessamment.

Copie à MM. GONON
MARTIN
WIDMAN
THOUVENOT
CASTELIN
POINTIN

Copie à M. le Chef de la Division du
matériel en ce qui concerne le matériel
qui nous parviendra le mieux

27.11 29 NOV. 1945 DR

Minute

Paris, le 27.11.45
ce qui concerne le matériel
des M.T.

A que M. Coustin
pour avoir son observation.
Ch. Jouan

J'ai ajouté un feuillet
2^e alinéa et fait faire une copie
pour les chefs de M.T.

Service Central
N° 1791
6
DEC 1945

V.B./N. R. **Comptabilité**
Divers

Financement des travaux de reconstruction
Evaluation des dépenses de reconstruction en identique

Annexe

En vue des discussions sur les modalités de financement des travaux de reconstruction, le Service Central V nous demande de présenter des estimations de reconstruction en identique de nos installations, dans lesquelles soient distinguées les dépenses de travaux provisoires effectués pour le rétablissement du Service, ~~en les distinguant de celles affectées aux phases provisoires qu'occasionnerait la réalisation des projets définitifs.~~ mais qui n'ont rien à voir avec les phases provisoires qu'occasionnerait la réalisation des projets définitifs.

Depuis la libération

Il y a donc lieu d'évaluer la totalité des travaux exécutés, pour rétablir le fonctionnement du Chemin de fer, mais qu'il faudrait reprendre pour réaliser une situation définitive, même si cette situation définitive était identique à celle qui existait avant la guerre.

Sont par exemple à comprendre sous cette rubrique :
- le rétablissement

Par exemple, dans le cas où une voie a été rétablie avec des matériaux de fortune et un ballastage provisoire, la dépense correspondante serait à comprendre comme provisoire.

De même le rétablissement de câbles de signalisation, au moyen de matériaux récupérés, est à comprendre comme travail provisoire si, plus tard, ces câbles étaient substitués.

De même encore, la reprise d'une canalisation d'eau en matériaux récupérés.

Bien entendu, tous les bâtiments provisoires (baraquements, hangars), toutes les installations de voie, de signalisation, etc qui sont appelés à disparaître, seront également comptés dans les dépenses de la catégorie en question.

Les estimations nous sont demandées en première étape pour : Hazebrouck, Aulnoye, Busigny, Hirson, Longueau (dépôt), Abbeville, Valenciennes. Lille & Lorraine

Je vous prie de me fournir les estimations en question pour les gares qui vous intéressent avant le 10 Décembre en les décomposant par articles : Voie, Bâtiments, Ouvrages d'Art, Installations hydrauliques, Signalisation, Installations électriques, Matériel Fixe.

Vous tiendrez compte qu'une ^{partie des dépenses importantes} des dépenses de travaux provisoires n'est pas encore imputée au compte d'emploi (en particulier, fourniture des baraquements et des hangars); vos estimations ~~ne sont pas~~ ne doivent pas être basées uniquement sur des résultats comptables.

L'Ingénieur en Chef de la Construction,

Il est très important de ne rien oublier, car le montant de la part de l'Etat dans les dépenses de reconstruction sera basé sur les estimations de recon^{on}struction, et toute installation ou forfait oummis dans ces estimations risque de ~~préjudicer~~ être préjudiciable à la STCF.

Signé : GONON

Handwritten signature and stamp

Copie à MM. GONON

le Chef de la Division du Matériel en le priant
de vouloir bien me faire parvenir les mêmes
renseignements en ce qui concerne les dépenses
du Service M.T.

MARTIN
POINTIN
WIDMAN
THOUVENOT
CASTELIN

ANNEXE

PARIS, le

NORD - FRANCON	
Service Central	
29 NOV/DEC 1945	
Rég. G	Plan
N° 1791.	6

V.B./N. R

Messieurs les Chefs d'Arrondissement,

Financement des travaux
de reconstruction

En vue des discussions sur les modalités de financement des
travaux de reconstruction, le Service Central V nous demande de pré-
senter des projets fictifs de reconstruction en identique de nos
installations, dans lesquels nous devons comprendre les dépenses de travaux provi-
soires effectués pour le rétablissement du Service, en les distinguant de celles
afférentes aux phases provisoires qu'occasionnerait la reconstruction définitive.

Il y a donc lieu d'évaluer la totalité des travaux que vous avez exécutés
depuis la libération, ou que vous avez encore à exécuter pour rétablir le fonction-
nement du Chemin de fer, mais qu'il faudrait soit démolir, soit reprendre avec
d'autres matériaux, pour réaliser une situation définitive, même si cette situation
définitive devait être identique à celle qui existait avant la guerre.

Sont par exemple à comprendre sous cette rubrique :

- le rétablissement d'une voie à son emplacement ancien avec des matériaux de fortune
et un ballastage provisoire, lorsque cette voie ne pourrait être conservée telle
qu'elle en définitif ;
- le rétablissement de canalisations d'eau, de câbles de signalisation, etc, au
moyen de matériaux récupérés ou par des procédés hâtifs lorsque cette canalisation
ou ce câble seraient à substituer ultérieurement.

Bien entendu, tous les bâtiments provisoires (baraquements, hangars), toutes
les installations de voie, de signalisation, etc qui sont appelés à disparaître (ou
le seraient en cas de reconstruction identique) sont à comprendre dans la catégorie
en question.

Les estimations nous sont demandées en première étape pour : Hazebrouck,
Aulnoye, Busigny, Hirson, Longueau (dépôt), Abbeville, Valenciennes, Lille-Déli-
vran

Je vous prie de me fournir les estimations en question pour les gares qui
vous intéressent avant le 10 Décembre en les décomposant par articles : Voie,
Bâtiments, Ouvrages d'Art, Installations hydrauliques, Signalisation, Installations
électriques, Matériel Fixe.

Vous tiendrez compte qu'une partie, qui peut être très importante, des dépenses
de travaux provisoires n'est pas encore imputée aux comptes d'emploi (en particulier
fourniture des baraquements et des hangars); vos estimations ne devront pas être
basées uniquement sur des résultats comptables.

Il est très important de ne rien oublier, car la part de l'Etat dans les dépenses
de reconstruction sera probablement un forfait basé sur les estimations de recons-
truction identique, et toute omission dans ces estimations risque d'être préjudiciable
à la S.N.C.F.

L'Ingénieur en Chef de la
Construction,

R. Roy

G. 1791
MP

Comptabilité
Droit -

28 décembre 1945

NORD TRAVAUX	
1791	
Cr	Pièces
1791.	9

Evaluation des dépenses de reconstruction en identique

VB. N. dv

Financement
des travaux
de reconstruction

MM. PILLE
ADINE
FRAILLION

Je vous ai prié le 29 novembre 1945 de me fournir, avant le 10 décembre, les estimations des travaux provisoires effectués pour le rétablissement du Service dans les gares de:

- | | | |
|-------------------|---|--------------|
| ABBEVILLE | } | M. PILLIE |
| LONGUEAU (dépôt) | | |
| HAZEBROUCK | } | M. ADINE |
| LILIE-DE-LIVRANCE | | |
| BUSIGNY | (| M. FRAILLION |

Ces estimations ne m'étant pas parvenues à ce jour, je vous prie de me les adresser par retour du courrier.

L'ingénieur en Chef
de la Construction

CLASER

Le P. Roy
20.12

S.N.C.F.

Service central
des
Installations Fixes
et de la Construction

L.V. 795
B

8 1791 678

21 NOV. 1945

OBJET - TRAVAIL
Service central
1791
PROG.
N° 1791
561

Comptabilité
Dropt

Evaluation des dépenses de reconstruction
en identique -

Reconstruction

Financement

Monsieur le Chef du Service
de la voie et des Bâtiments
Région du Nord

Veg 91300.5
31

Pour le financement de la partie améliorations et extension de la reconstruction de la S.N.C.F., il est possible que l'Etat prenne à sa charge une partie des dépenses correspondant à un pourcentage forfaitaire calculé sur les dépenses de reconstruction en identique.

22 NOV 1945

M. Dumont

M. Goussier
M. Soubrier

Pour faciliter les discussions qui sont encore en cours à ce sujet, il me serait utile de connaître la part des dépenses, comptées parmi les dépenses de reconstruction en identique, qui sont occasionnées par le rétablissement du service (repose de voie, bâtiments, et signalisation provisoires, etc...) et qui ne doivent pas être considérées comme conséquence de la reconstruction définitive.

Copie à M. :
M. Goussier
M. Soubrier
M. Castelin
M. Henry
M. Jouve
M. Suisse
24-11-45

Ces travaux provisoires sont donc distincts des travaux pour phases d'exécution.

D'après cette définition, il y a lieu, par exemple, de compter comme dépenses de travaux provisoires, celles qui sont causées par la remise en état provisoire des voies qui devront faire l'objet ultérieurement de réfections définitives ou seront en définitif posées à un autre emplacement ; par contre le comblement des cratères n'est pas un travail provisoire ; de même pour le rétablissement de la voie s'il a eu, du premier coup, un caractère définitif ; de même les phases de signalisation si elles sont prévues pour le passage de la situation après rétablissement en provisoire à une situation identique à la situation avant destruction.

Je reconnais que la discrimination demandée est assez délicate, néanmoins je vous serais très obligé de me faire parvenir, le plus rapidement qu'il vous sera possible et au plus tard pour le 15 décembre, en envoyant d'ailleurs les renseignements au fur et à mesure que vous les aurez, l'évaluation de ces dépenses de travaux provisoires tels qu'ils viennent d'être définis, pour ce qui concerne les évaluations de reconstruction en identique que vous m'avez déjà adressées à titre d'exemple, à savoir :

M. Parbats
Berronnet

Le renseignement sur les dépenses de reconstruction en identique qui doivent être remboursées par l'Etat...

M. Goussier
M. Soubrier
M. Castelin
M. Henry
M. Jouve
M. Suisse
M. Parbats
Berronnet

Hazebrouck
Aulnoye
Busigny -
Hirson -
Longueau (dépôt)
Abbeville -
Valenciennes

Il faut d'ailleurs s'attendre à ce que de semblables estimations en identique, avec mention de la partie travaux provisoires, nous soient demandées pour tous les projets.

Les dépenses relatives à la reconstruction des ouvrages d'art (provisoire et définitif) seront entièrement payées par l'Etat sans aucune majoration.

Pour le Directeur du Service
Le Directeur Adjoint

6.005/10
18

Rlein

Reçu le 28/12/1945
pour Hirson

classe 18.118
Tx en Exp
Réserve en état des
installations

[Signature]

[Faint text and stamps on the right side of the page]

Comptabilité
Sub. N° Divers
Evaluation des dépenses de
reconstruction et justifications
éventuelles.

N° 1290

S.N.C.F.J.S.P. - Nord
Service Régional
4 OCT 1946
G
N° 3991 10

CONFERENCE DES INGENIEURS DE LA VOIE

Séance du 4 septembre 1946

Etaient présents :

- MM. DEMAUX Chef de la Division de l'Entretien
- CONON Chef de la Division des Etudes
- MEISELMAEKER Chef de la Division du Service Général
- LECLERCQ, HENRIQUET, MARTIN)
PILLE, FRAILLTON, de VILLELE) de la Division de l'Entretien
- DECAUX, BOUCHAERT, WAIEL,)
WARNIEZ.)
- MARTIN, POINTEIN, THOUVENOT)
LEPOUX.) de la Division des Etudes
- ADINE de la Reconstruction
- SOMER, VEILLET de la Division du Service Général

cc. cl. à G. 3364/358

Conférences
Suj. de la Voie
Minutes de L.P. de conférences.

Présidence de Monsieur HEBERT
Directeur

Semaine de signalisation -

L'Instruction de service S/Série Entretien et Surveillance n° 30 du 31 décembre 1938 a prescrit d'écarter la "semaine de signalisation" vers le 20 septembre.

Il y a lieu de respecter impérativement cette date de façon que nos installations de sécurité soient dans le meilleur état possible pour le nouveau service des trains au 7 octobre.

Incidents de signalisation -

Des incidents, qui auraient pu avoir de graves conséquences, ont eu lieu dans une grande gare de la Région, violemment bombardée, par suite du remploi, lors de la reconstruction, des anciens tronçons de câbles déchiquetés, raboutés à l'aide de boîtes de jonction provisoires. Cette opération avait été nécessaire dès après la libération, parce qu'on ne disposait d'aucun autre matériel pour rétablir la situation provisoire.

Après 18 mois d'usage, et en face des pluies persistantes de cet été, les câbles n'ont plus d'isolement, et nous sommes amenés à les remplacer en totalité, ce que permet heureusement la situation actuelle de nos approvisionnements. Mais ce travail, à faire dans un délai très court, va gêner le service des trains en imposant des mesures de sécurité exceptionnelles.

M. DEMAUX demande aux I.V. de réfléchir à cette situation et de voir s'ils n'ont pas des cas analogues dans leur arrondissement.

Si des cas semblables sont décelés, il ne faut pas hésiter à prendre immédiatement toutes mesures pour assurer la sécurité de la circulation des trains : ralentissement, boulonnage des aiguilles, etc. et attirer l'attention du Service Régional en vue du remplacement immédiat des câbles défectueux.

Un premier examen rapide effectué en séance montre d'ailleurs que des situations analogues à celle citée doivent être très rares sur le Réseau, si même il en existe d'autres.

Majoration des redevances pour occupation des logements appartenant à la S.N.C.F.

En vertu d'une décision de M. le Directeur Général, les taux du barème du Titre II du Chapitre X 14 du règlement du Personnel (I.G. Série Personnel 18), qui n'avaient pas été modifiés depuis 1939, sont majorés de 30 % à dater du 1er juillet 1946.

Le rappel de cette augmentation pour les mois de juillet, août et septembre sera effectué sur feuille de solde des mois d'octobre, novembre et décembre des agents logés sans raisons spéciales.

Les retenues de chacun de ces trois derniers mois comporteront donc la redevance mensuelle normale d'occupation calculée d'après le nouveau barème et le rappel d'augmentation pour un mois.

Les nouveaux taux du barème de l'I.G. 18 entraînent également, à partir du 1er juillet 1946, une modification des valeurs locatives des logements appartenant à la S.N.C.F., occupés par des agents logés à titre gratuit ou sous le régime de l'astreinte.

Les redressements seront également opérés par la Subdivision de la Comptabilité sur la feuille de solde des mois d'octobre, novembre et décembre des agents intéressés.

Programme de reconstruction

M. GONON indique aux Chefs d'arrondissement que leurs propositions pour l'Exercice 1947, à étudier en liaison avec leurs collègues des autres Services, seront révisées à Paris au cours de Conférences entre les Divisions d'Etudes des trois Services.

C'est seulement après cet examen que les programmes ainsi retouchés pourront être pris comme base de départ pour l'Exercice 1947 et figureront sur les plannings d'ensemble qui sont demandés aux Arrondissements.

Justifications éventuelles sur les dépenses de reconstruction

Il est à prévoir que, passé le coup de feu de la reconstruction, des justifications comptables seront demandées après coup aux Services de la S.N.C.F. Parmi les points qui attireront l'attention se situeront au premier plan les dépenses de provisoire, d'autant qu'exécutées sous l'empire de la nécessité du moment ou des difficultés de l'heure, elles comporteront souvent des dépassements importants sur les premiers devis établis après la libération.

M. ADINE a déjà recommandé aux Subdivisions d'Etudes de faire mention en quelques lignes dans la notice explicative, des motifs de circonstance qui ont pu imposer des chefs de dépense apparemment élevés.

Mais en beaucoup de cas, seuls les services d'exécution sont à même de connaître ces motifs dans leur ensemble, et à mesure que les titulaires des postes seront déplacés, il deviendra de plus en plus difficile de reconstituer ces justifications.

C'est pourquoi M. ADINE demande à MM. les Chefs d'Arrondissement, en vue de le renseigner dans une Conférence ultérieure, de réfléchir à la meilleure méthode pour constituer ces attachements pendant qu'il en est temps encore.

L'Ingénieur

Chef de la Subdivision de l'Entretien
Secrétaire de la Conférence

HENRIQUET.

PARIS, le 15 Octobre 1948

son Comptabilité
Divulguée
évaluation des dépenses de
reconstruction en justification
MONTRE

VB/N 60 (A)

..... Annexe

S.N.C.F. - VB - Nord		
Service Régional		
22/10/48		
Exp	g	Pièce
N°	615	11

Monsieur FRAILLION

Je vous adresse ci-jointe une situation établie par MOULIN-NEUF à la date du 30/9/48 et relative aux appareils de voie facturés par anticipation, en décembre 1947, aux comptes de Reconstitution du 3ème Arrondissement.

Vous remarquerez que les compléments de valeur portent seulement sur :

1 appareil déjà livrés	: 0 ^m 650
4 " à livrer	: 3 ^m 400

soit au total 4^m 050

Or, même en ajoutant à ces majorations la valeur des appareils facturés à fin 1947 après déduction de ceux qui ne ~~ont~~ pas livrés et qui ont été contre-facturés, soit 67 appareils (94 - 27), nous obtenons un montant total de 4050 + 14430 = 18480, chiffre bien inférieur à celui de 39410 que vous indiquez dans votre note.

Je vous prie de faire revoir la question et de me fournir des explications sur cette différence le plus rapidement possible.

L'Ingénieur Principal
chargé de la Reconstruction,

RB

48 OCT 1948
SSE

COPIE

VB/N va 3

Application sur les
appareils de voie fac-
turés en 1947 d'une
majoration de 180%

Monsieur ADINE
Ingénieur Principal chargé de la
Reconstruction
PARIS

Je vous adresse ci-joint copie d'une correspondance échangée avec le magasin de Moulin-Neuf, relative à la majoration de 180% appliquée sur la valeur des appareils de voie qui nous ont été facturés en fin 1947.

D'après les factures complémentaires que nous avons reçues et prises en charge, la dépense totale se monte à 92⁴300 pour l'ensemble de mon Arrondissement et se répartit comme suit :

- Compte R	:	15 ⁴ 520
- Comptes RP	:	37 ⁴ 570
A) - Comptes RGB	:	39 ⁴ 410

l'Ingénieur de la Voie
"FRAILLION"

Monsieur ROUSSEL (M. CONSTANT)

Suite à mon téléphone de ce matin.

A) je ne comprends plus.

D'après l'état que vous m'avez remis, pour l'ensemble du réseau, la facturation supplémentaire dev-ait se limiter à 25⁴251 pour les appareils livrés.

Et qui plus est, en septembre, influence "zéro" m'avez-vous dit ?

6/10/48

.....

ANNEXE

**FACTURATION, PAR ANTICIPATION, A FIN 1947, D'APPAREILS DE VOIE
AU COMPTE RECONSTITUTION.**

BILAN du 3ème AR ONDISSEMENT au 30/9/48

S.N.C.F. - YB - Nord
Service Régional

22/10/48

Rép *g* | Place
N° 615 | 11

	Nombre	Valeur	
1°) Appareils facturés par anticipation en décembre 1947	94	19 ^M 410	
2°) Appareils non livrés et contre-passés	27	4 ^M 980	
Reste en facturation	67	14 ^M 430	
3°) Appareils livrés avant le 16/4/48 (date d'application de la majoration de prix) par conséquent <u>sans</u> majoration	62	-	
4°) Appareils donnant lieu à application de la majoration de prix.....	5	-	
5°) Appareil livré entre le 16/4/48 et le 30/9/48 (Application de la majoration)	1	0 ^M 650	complément de valeur
Montant des appareils restant en facturation + majoration sur appareil indiqué en 5°)		15 ^M 080	
6°) Appareils restant à livrer à partir du 1/10/48 et sur lesquels la majoration sera appliquée lors des livraisons	4	3 ^M 400 environ	complément de valeur
7°) Valeur totale des appareils livrés ou à livrer, y compris les majorations		18 ^M 480	
8°) Montant des majorations de prix appliquées ou à appliquer		$0^M 650 + 3^M 400 = 4^M 050$	